GALAN

Bulletin Municipal

Edition N°11
Février, Mars, Avril 2023

Dans ce numéro :

- *L'atlas cadastral de retour à Galan*
- *L'eau : les menaces et les économies à faire*
- *« Les Potes à Pouf »*
- *Infos diverses*
- *Travaux de voirie*
- *La Poste (suite)*
- *Nouvelle règlementation sur les publicités lumineuses*
- *Eclairage public : les économies*
- *Les dates à retenir*
- *…*

L'atlas cadastral de retour à Galan

L'atlas cadastral de Galan, ou cadastre napoléonien, n'était plus utilisé depuis fort longtemps. Oublié dans un coin des archives, il s'était détérioré. Il en était de même pour l'atlas cadastral de Libaros.

Heureusement, nos deux communes ont pu être accompagnées par les Archives départementales pour la restauration de ces cadastres.

La restauration de tels documents est longue et délicate, et les entreprises spécialisées dans ce travail sont peu nombreuses. Aidées dans leur recherche par les Archives départementales, Galan et Libaros ont confié ce travail à l'entreprise « Atelier Quillet », située sur l'Ile de Ré.

Les atlas cadastraux sont aujourd'hui de retour et seront exposés, avec d'autres documents de notre patrimoine :

Le JEUDI 11 MAI 2023,
à partir de 18H30,
à la SALLE DES FETES DE GALAN

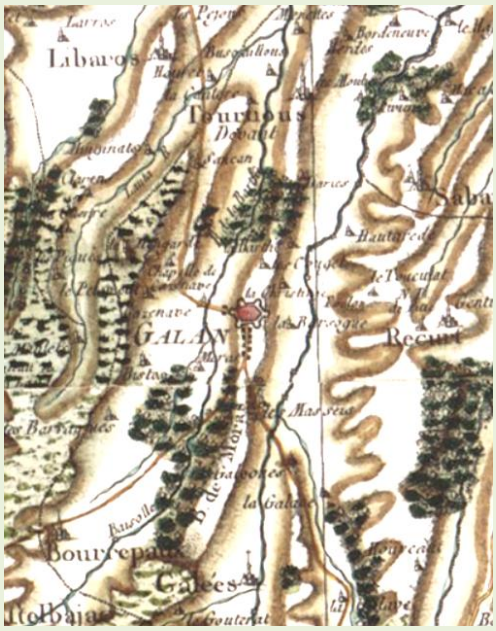

(Carte de Cassini, entre 1756 et 1815)

A cette occasion, Monsieur François GIUSTINIANI, Conservateur général du patrimoine et Directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées, présentera le travail de restauration, et plus largement les archives communales de Galan et de Libaros.

Ce sera également l'occasion pour Monsieur Thibaut de ROUVRAY de présenter sa mission d'inventaire du patrimoine, menée sous l'égide de la Région Occitanie.

Une invitation personnelle est jointe à ce bulletin.
Dominique DEMIMUID et Martine LABAT espèrent vous voir nombreux ce jeudi 11 mai !
Ce sera l'occasion d'échanger, et de partager un moment culturel précieux.

Suite à notre partenariat avec les « Potes à Pouf »

Vous avez sans doute remarqué la présence de nombreux chats errants dans le village.
La commune a donc lancé une opération de stérilisation,
en partenariat avec l'association « Les Potes à Pouf » de Lannemezan.
L'association se charge de capturer les chats, les faire pucer et les stériliser (profitant de l'anesthésie on leur fait une entaille à l'oreille qui sert à les identifier comme chat stérilisé vivant en liberté). Ils sont ensuite relâchés sur site. Les frais vétérinaires sont à la charge de la commune.

Les Potes A Pouf
ASSOCIATION LANNEMEZANAISE PROTECTION ANIMALE

Mairie de Galan

- 1 Place de la Bastide
  65330 Galan
- Tel : 05 62 99 70 19
- Fax : 05 62 99 77 75
- Mail : mairie@galan65.fr

Accueil Physique :
- Du Lundi au Vendredi
- de 10h à 12h
  et de 16h à 17h30

PINT
- Mardi et Jeudi de 14h à 17h

L'eau : les menaces et les économies à faire

L'eau est une ressource qui se renouvelle mais qui n'est pas illimitée. Elle nous est précieuse, parce que menacée.

A notre échelle, nous pouvons œuvrer pour économiser l'eau.

Les principales menaces qui pèsent sur l'eau :

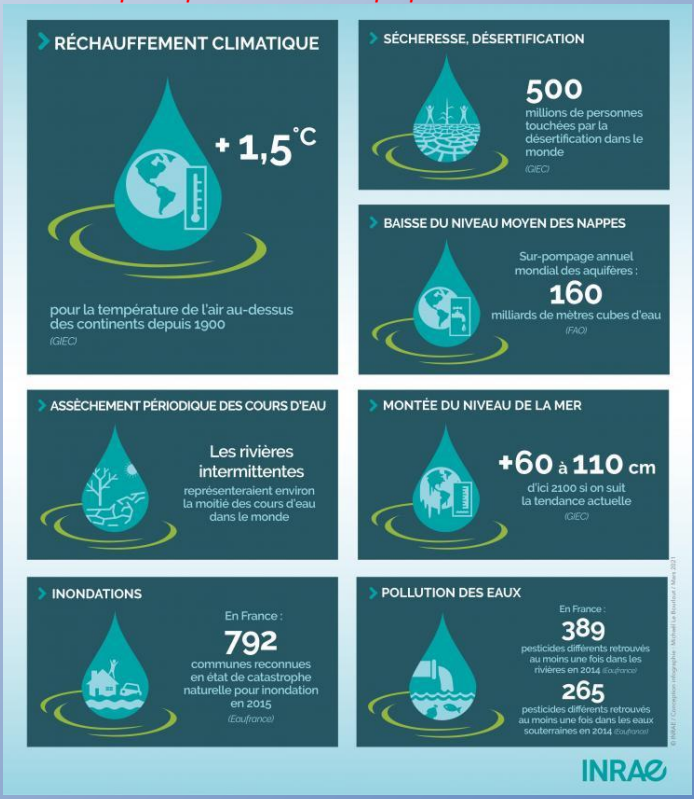

A la maison :

- Pour éviter tout gaspillage, n'oubliez pas de fermer le robinet pendant que vous vous savonnez, vous vous rasez ou vous vous brossez les dents.

- Installez des mousseurs sur vos robinets : il vous en coutera une dizaine d'euros. Les mousseurs injectent de minuscules bulles d'air dans l'eau qui coule et réduisent le débit de 30 à 50 % sans aucune perte de confort.

- Optez pour une douchette économe : elle limite le débit mais optimise la pression.

- Préférez les douches aux bains et limitez-les à 5 minutes ; placez un minuteur dans la salle de bains pour ne pas prolonger vos douches au-delà des 5 minutes rituelles.

- Pour laver votre vaisselle ou votre linge, utilisez vos appareils électroménagers « à plein » afin de ne pas multiplier les cycles.

- Repérez les fuites, elles peuvent constituer une grande source de gaspillage : un robinet qui goutte c'est 5 litres/heure gaspillés (soit 120 litres/jour), une chasse d'eau qui fuit, plus de 600 litres/jour (soit la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes).

- Vous pouvez utiliser l'eau de récupération de votre sèche-linge dans votre fer à repasser, ou la vaporiser sur vos plantes.

Au jardin :

- Installez un ou des récupérateurs d'eau pour récupérer l'eau de pluie. Limitez les arrosages et n'arrosez surtout pas en pleine journée, aux heures chaudes, car l'eau s'évapore alors sans avoir le temps de pénétrer dans le sol.
Vous gaspillez donc de l'eau pour rien.

- Pour éviter d'arroser trop souvent, utilisez du paillage aux pieds des plantes.

- Choisissez des plantes et des fleurs d'ornement qui ne demandent pas trop d'arrosage.

INFOS

Nouveaux horaires

A partir du 12 mai, en plus du service de midi en semaine, le restaurant « *Les Arcades* » sera ouvert les, vendredi soir, samedi soir et dimanche midi.

Pensez à réserver !
Tel : 05 62 40 13 84.

Le marché dominical

Le marché du dimanche à Galan a connu un "grand vide" quand Madame Michèle SABATHIER a décidé d'arrêter son activité de primeur pour raison de santé. Nous avions alors proposé à Sandrine, "*Les fruits de mon verger*" à Bégole, de la remplacer, mais elle vient elle aussi de cesser son activité. Nous voici une nouvelle fois en recherche d'un marchand de fruits et légumes, mais la tâche est ardue... Nous avons beau écumer les marchés environnants, nous ne trouvons personne de disponible le dimanche pour tenir compagnie à Marie, Julien et Didier. Nous sommes désolés de cette situation et continuons de prospecter.

Travaux de voirie …

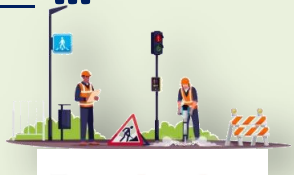

Les travaux de voirie communale ont commencé, vous avez pu voir l'entreprise DASTUGUE à l'œuvre dans plusieurs quartiers (réfection de chemins ou de rues, curage de fossés) : rue des Moulins, rue de la Christinie, impasse du Chevrier, quartier du Pontic, rue de Sancan…

Eclairage publicitaire

Attention, la réglementation concernant les publicités lumineuses a changé :

Dans le but de réduire les nuisances, l'éclairage nocturne des publicités lumineuses, forme ou image lumineuses indiquant la proximité d'un local ou d'un terrain où s'exerce une activité, enseignes lumineuses de bâtiments non résidentiels (bureaux, commerces, bâtiments agricoles ou industriels, façades, vitrines, ...) est réglementé.

Les enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1 heure et 6 heures du matin lorsque l'activité signalée a cessé.

Au secours, j'ai trouvé un petit animal en détresse ! Que faire ?

Eh oui, au printemps, il n'est pas rare que des promeneurs et autres amateurs de la nature ne se retrouvent nez à nez avec un jeune animal perdu, tombé d'un nid ou victime d'un accident.
C'est une situation qui peut troubler si on ne connaît pas les bons gestes. Que faire ? À qui s'adresser ?

Plus besoin de se sentir seul. Au PINT, vous trouverez bientôt une fiche qui vous indiquera comment aider les jeunes oiseaux et aussi des dépliants qui vous guideront pour les autres espèces (hérissons, rapaces, serpents, etc.).
Vous trouverez également d'autres documents concernant la Médiation Faune Sauvage ou le rapatriement d'animaux blessés.

BirdLife INTERNATIONAL — LPO France Partenaire officiel — LPO — AGIR pour la BIODIVERSITÉ

« La Poste », suite…

Toujours fermée en attendant les travaux, les négociations se passent désormais au niveau de nos assurances respectives.

Nous vous rappelons qu'en attendant la réouverture du bureau de poste de Galan, vous pouvez vous adresser à l'Epicerie RIVA pour affranchir et retirer vos lettres et colis et, si le Distributeur Automatique de Billets est en panne, y retirer des espèces, quelle que soit votre banque.

L'épicerie vous propose une offre de paiement de proximité en partenariat avec les Finances Publiques.
Vous pouvez régler vos impôts, amendes ou factures de service public, en espèces ou par carte bancaire pour tout montant jusqu'à 300€.

Extinction de l'éclairage public : Des économies !

La comparaison des factures du début de cette année avec celles de la même période de l'année dernière, montre une réduction de presque la moitié de la consommation d'électricité pour l'éclairage public.

Un très bon résultat qui devrait nous encourager à identifier d'autres postes où nous pourrions faire des économies.

La vitesse sur la départementale 939 :

Nous avons installé l'an dernier trois écluses.
Deux d'entre elles sont très efficaces, la troisième a été retirée car la voie était trop large et permettait aux véhicules de se croiser malgré l'écluse.
Nous allons procéder prochainement à l'installation de nouvelles écluses : une devant la terrasse du « Cochon Joyeux », une devant l'école et une dernière avant l'entreprise Euralis.
Enfin, le stationnement va être interdit de part et d'autre de l'entrée de la Babétie.

Quelques dates à retenir

- Les lundis 1er et 8 mai :

Tennis, Tournoi Multi Chances Hommes Femmes.

Inscriptions au 06 74 07 35 84.

- Le lundi 8 mai :

Commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945. Messe à 10h30, dépôt de gerbe à 11h30 suivi d'un apéritif offert par la municipalité.

- Le jeudi 11 mai à 18h30 :

Conférence de François GIUSTINIANI à la Salle des fêtes. (*Voir article en première page*).

- Le dimanche 11 juin :

Fête des associations. Vous pourrez découvrir tout ce qui se fait à Galan, avec des démos, des projections, des chants, des danses, principalement au stade mais aussi au marché, et à l'église. Venez partager les émotions et les passions de tout ce monde associatif qui fait la richesse de notre village !
Le programme sera distribué début juin.

Boissons et restauration sur place.

- Le vendredi 16 juin à 21h :

Concert à l'église de Galan. La chorale des Chœurs Galan aura le plaisir d'accueillir les Voix du Plateau.
Libre participation.

- Et bien sûr, le dimanche 6 août de 9h à 18h :

L'incontournable Fête de la Tourte Pyrénéenne. Le programme sera distribué fin juillet

Poubelle jaune : une nouvelle règle commune à toute la France simplifie désormais le tri

Mise en vigueur depuis le 1er janvier 2023, une nouvelle réglementation simplifie le tri.

Le ministère de la Transition écologique a instauré une nouvelle consigne de tri. Désormais, "*tous les Français de Métropole pourront désormais trier les emballages plastiques dans le bac jaune afin qu'ils soient recyclés*".
Tous vos emballages plastiques prennent donc maintenant la **direction de la poubelle jaune** *(ou bac de tri collectif)*.

Une nouvelle réglementation pour le compost d'ici 2024
Dès le 1er janvier 2024, tous vos déchets du jardin et de cuisine ainsi que vos restes de repas pourront être déposés dans des lieux de compostage qui seront mis à disposition près de chez vous. De nombreuses régions ont déjà mis en place ce genre de dispositif comme à Toulouse. L'objectif est de réduire de 30 % la part des déchets ménagers en France d'ici 2030.

Quels sont les objets et emballages que vous pouvez désormais jeter dans la poubelle jaune ?

Vous pourrez à présent jeter tous les types de bidons en plastique, alimentaires ou de produits d'entretien, les films plastiques dits "mous" comme ceux qui entourent les packs d'eau, les cellophanes, les tubes de produits d'hygiène et cosmétiques, les pots de produits laitiers, les sachets d'emballage. Les types d'emballages en métal sont également concernés comme les boîtes, capsules et dosettes de café, barquettes, vaporisateurs, couvercles, bouchons, et plaquettes de médicaments.

Autre nouveauté, les plastiques souillés et contenant des restes alimentaires ne doivent plus nécessairement être nettoyés pour pouvoir être triés.